



## UNE OPÉRATION CENTRÉE SUR LE CŒUR DE VILLE



Bénéficiez d'un accompagnement complet **personnalisé et gratuit** pris en charge par la CAGV et la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot.

Un interlocuteur unique pour l'ensemble de ces aides publiques.

L'équipe d'animation d'Urbanis, conseil en habitat, urbanisme et réhabilitation vient à votre rencontre pour vous aider dans vos démarches au niveau technique, administratif et financier.

# 05 53 36 27 57

## Urbanis

Agir pour un habitat digne et durable



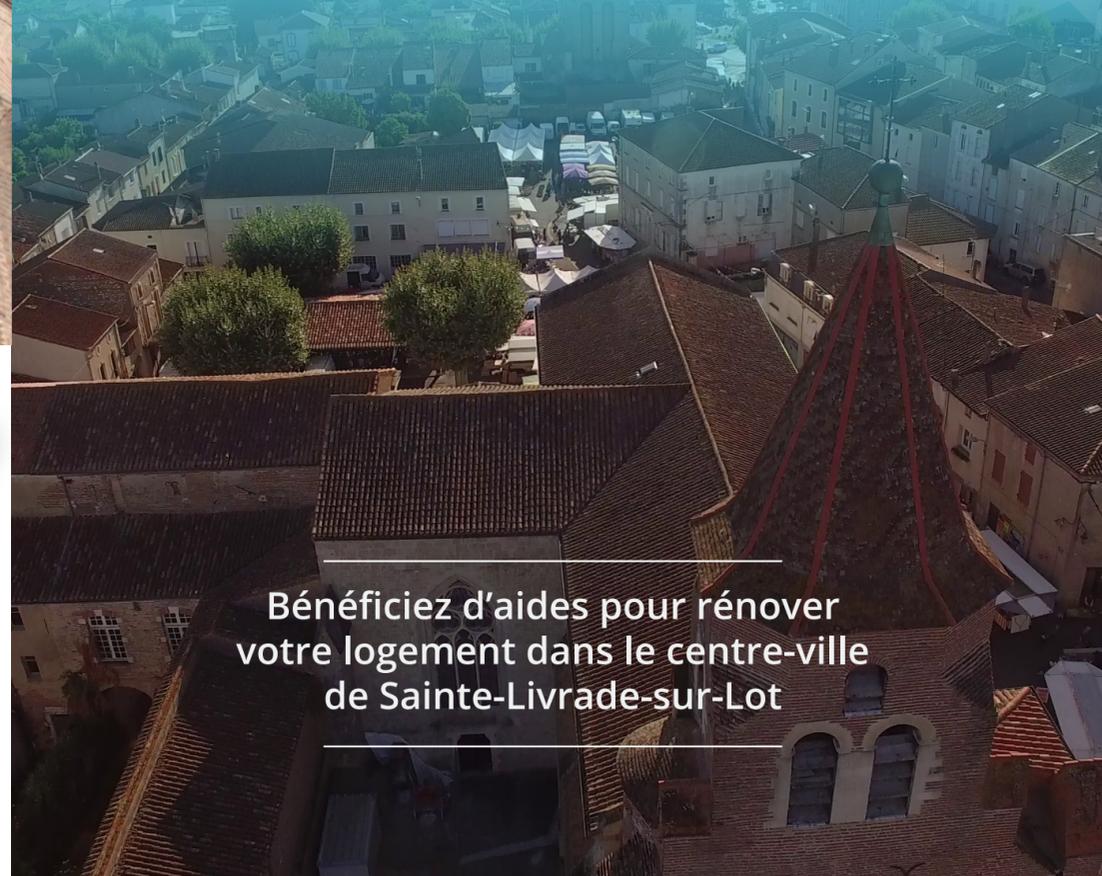
"La ville de Sainte-Livrade-sur-Lot, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, lance sur son territoire une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH-RU).

Celle-ci s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'une politique globale d'amélioration de l'habitat privé et de liens renforcés et transversaux avec le centre-ville. Nous vous invitons à profiter des différentes aides exceptionnelles qui suivent afin de réussir ensemble la transformation de notre cœur de ville."

Pierre-Jean PUDAL,  
Maire de Sainte-Livrade-sur-Lot.



## AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPÉRATION PROGRAMMÉE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN) JUILLET 2022 > JUIN 2027

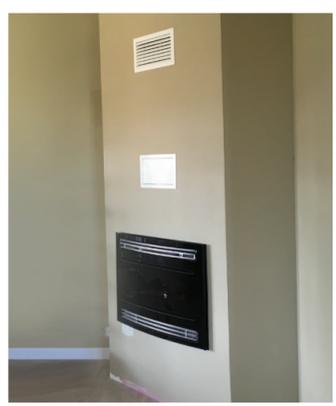


Bénéficiez d'aides pour rénover votre logement dans le centre-ville de Sainte-Livrade-sur-Lot

Renseignez-vous :  
**05 53 36 27 57**



# Des aides exceptionnelles pour vous aider à financer vos projets



## Vous êtes **propriétaire occupant**

C'est votre résidence principale et vous vous engagez à occuper le logement pendant 6 ans (sauf cas de force majeure).

Vous souhaitez améliorer le confort de votre logement, réaliser des travaux d'économie d'énergie ou d'adaptation pour le maintien à domicile ?

Vous pouvez bénéficier d'aides allant de **60 % à 75 %** du montant HT des travaux, dont le montant des travaux est plafonné à 30 000 € ou 50 000 € selon votre niveau de ressources et le type de travaux. (voir travaux éligibles)

## Vous êtes **propriétaire bailleur**

Vous envisagez des travaux d'économie d'énergie, la remise aux normes ou la réfection complète d'un logement et en contrepartie, vous vous engagez à le louer à des ménages sous conditions de ressources pour une durée de 6 ans.

Valorisez votre patrimoine grâce à des subventions et des réductions fiscales dans le cadre du dispositif LOC'AVANTAGES. Facilitez sa mise en location et offrez un meilleur confort de vie à vos locataires !

Vous pouvez bénéficier d'aides pouvant atteindre **25 % à 55 %** du montant HT des travaux qui sont plafonnés à 750 € ou 1 000 € par m<sup>2</sup> selon le type de loyer et la dégradation du logement. (voir travaux éligibles)



## Quels types de travaux pour les Propriétaires Occupants et les Propriétaires Bailleurs ?



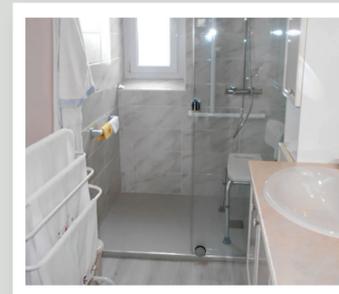
### Vous souhaitez réaliser des **travaux d'économie d'énergie**

- Isolation des combles, murs et planchers
- Changement de menuiseries
- Installation d'une ventilation
- Remplacement d'un système de chauffage

Vous vous engagez à atteindre un gain énergétique de **35%**.

### Vous envisagez des **travaux d'adaptation à la perte de mobilité** lié à un handicap ou au vieillissement

- Aménagement d'une salle de bain (douche à l'italienne, siège de douche, carrelage anti-dérapant, WC, ...)
- Pose de barres d'appui
- Création d'un plan incliné
- Installation d'un monte-escalier
- Réhausse des prises électriques, ...



Un rapport d'adaptation sera nécessaire et sera réalisé soit par un ergothérapeute, soit par l'opérateur URBANiS en fonction du degré de perte d'autonomie.



### **Travaux de rénovation globale**

- Travaux de structure
- Changement de couverture et/ou de toiture
- Travaux d'étanchéité
- Remise aux normes des réseaux (eau, électricité, gaz)
- Traitement du plomb et des xylophages



## Opération Façades

La Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot a lancé une Opération Façades jusqu'au 31 mai 2025.

Cette opération a pour objet d'inciter les propriétaires à rénover les façades des immeubles au travers d'un accompagnement spécifique gratuit de la Commune sur les volets techniques et administratifs pour l'attribution d'une subvention de la Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot.

L'aide, qui varie en fonction du montant des travaux, est fixée à :

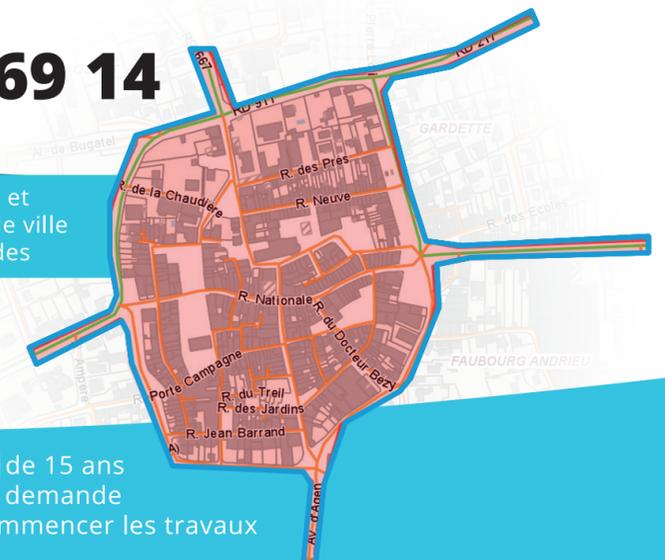
- 25 % d'un montant de travaux plafonné à 10 000 euros TTC par façade.
- 40 % d'un montant de travaux plafonné à 5000 euros TTC par façade.
- Lorsque les travaux intègrent la modification d'une vitrine commerciale, l'aide accordée par la commune est forfaitairement de 5 000 €.
- Une prime supplémentaire de 500 € est possible pour les propriétaires occupants rentrant dans les plafonds de ressources de l'Anah (Modeste et très Modeste).

Pour un même immeuble l'aide pourra être accordée pour 1, 2 ou 3 façades visibles du domaine public suivant le cas.

Service urbanisme

**05 53 49 69 14**

Un périmètre recentré et intégrant les entrées de ville pour l'Opération Façades



Faire réaliser des travaux par des professionnels du bâtiment • Avoir les autorisations d'urbanisme de la commune • et de l'Architecte des Bâtiments de France •

Les principales conditions à respecter

• Le logement doit avoir plus de 15 ans  
• Avoir déposé un dossier de demande de subventions avant de commencer les travaux